

Edito du Maire

Lors du précédent bulletin, je vous informais que le suivant serait retardé en raison des élections municipales.

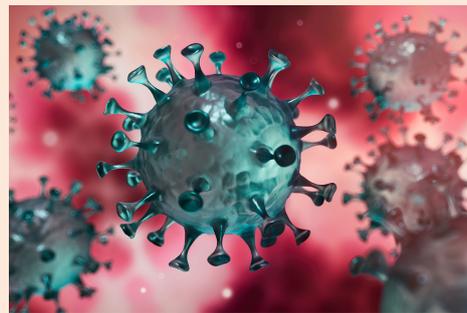
Comme ce temps est loin maintenant et si les élections sont terminées pour nous, le mandat de l'ancienne équipe est maintenu en l'absence de la réunion du Conseil Municipal de mise en place de la nouvelle équipe. Notre ancienne équipe a pour mission d'assurer les affaires courantes et de gérer la crise du coronavirus et la loi d'urgence sanitaire promulguée le 23 Mars a clarifié cette mission.

La crise du coronavirus doit être gérée dans la transparence et un compte rendu des actes du Maire doit être réalisé tant à l'ancienne équipe qu'à la nouvelle. Il est également demandé de communiquer au maximum avec les populations en ces temps de confinement, c'est pourquoi paraît aujourd'hui ce spécial Covid-19.

Il relate dans un 1^{er} temps les actions institutionnelles d'avant le coronavirus, dont le résultat des municipales du 15 Mars, puis la gestion de la crise actuelle et enfin prépare à l'après-coronavirus dont tous s'accordent à dire qu'il changera profondément les choses.

V. Tempier

Maire de Saint Vincent de Barbeyrargues
1^{ère} Vice Présidente de la Cté de Communes



COVID - 19 : les dernières décisions de la Commune

La loi d'urgence sanitaire a été promulguée le 23 Mars : le Conseil Municipal reste en exercice jusqu'à ce que le Conseil Scientifique donne un avis favorable à la tenue de la réunion du nouveau Conseil Municipal et à l'élection du Maire. Son application sur le territoire de la Commune est ainsi décidée :

- Agents communaux : 1 travaille en Mairie et assure la réception téléphonique aux heures d'ouverture, 1 suit les mails toute la journée, 1 fait des courses 1 ou 2 fois par semaine pour des particuliers les plus vulnérables, 4 sont en absence totale et 1 est en congé parental. L'objectif étant de limiter le plus possible leurs déplacements.
 - Une communication vers les entreprises locataires de la Commune a été faite pour le report de loyer prévu par les textes, l'objectif étant d'alléger leurs charges.
 - Un suivi des particuliers les plus vulnérables, au sens de la loi, a été mis en œuvre par les Adjointes et le Maire en exercice, des courses à domicile ont été programmées.
 - Mme la Directrice a recensé les élèves dont les parents sont personnels soignants, à ce jour, l'école est toujours sans activité, tout comme les services périscolaires.
 - Les autorisations d'urbanisme ne seront traitées qu'après le délai de "gel". les autorisations en cours sont traitées ou font l'objet d'un sursis à statuer.
 - Le Marché de Printemps prévu en mai est annulé, tout comme l'a été le carnaval, ainsi que toute manifestation de loisir ou de culture ; la bibliothèque, les aires de jeux et de sport, les salles communales sont fermées.
 - La Communauté de Communes du Grand Pic St Loup assure les services d'eau et d'assainissement, des déchets (sauf les déchetteries qui sont toutes fermées) et de l'assistance aux personnes âgées. Tous les autres services sont soit fermés soit en télétravail (voir *intra*).
 - Enfin, le secrétariat de Mairie est fermé au public et le personnel qui y travaille est seul : la communication se fait par téléphone ou internet. La Mairie communique avec les habitants via le site internet régulièrement mis à jour.
- Pour finir, pour ne pas alourdir le travail des personnels soignants, restez chez vous, prenez des nouvelles de vos proches, de votre voisinage et n'oubliez pas que si les bonnes actions envers ces personnels soignants sont très appréciables, le meilleur moyen de ne pas les mettre en danger est de

RESTER A LA MAISON !

V. Tempier

Le petit bois dit « merci pour vos déchets ! »



● Les Résultats de l'élection municipale

Nombre de conseillers à élire : 15 sièges.
Nombre d'inscrits : 628
Nombre de votants : 290
Nombre d'exprimés : 267

Ont été élus :

BAZIN Sophie (254) ;
BOUYS Fanny (257) ;
CACHEUX Valère (252) ;
CAUSSIL Frédéric (244) ;
CHAMPSAUR Aline (248) ;
CRÉPON DES VARENNES Christine (254) ;
DUPOUX Jean-Christophe (258) ;
GARCIA Michel (251) ;
GOT Lucie (247) ;
NOUGARET Paul (263) ;
PALLARÈS Bruno (254) ;
PRONOST Michel (247) ;
SAUVAIRE Annie (240) ;
SAUVAIRE Antoine (242) ;
TASSIN Jacques (244).

● Des conditions de vote inédites

La crise du coronavirus s'est invitée au bureau de vote de Saint Vincent de Barbeyrargues !



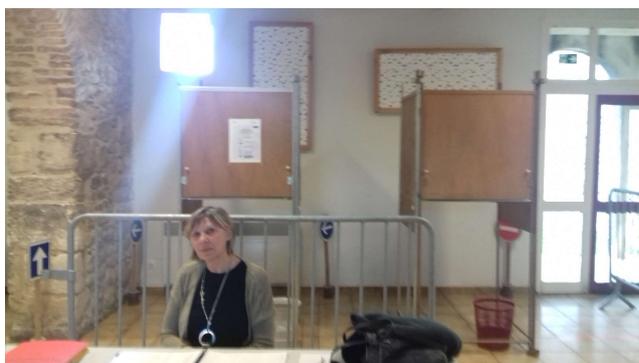
Les services de l'Etat nous ayant communiqué le modèle de l'agencement du bureau de vote, il a fallu s'adapter aux murs de notre salle Eugénie Dubois.

Ainsi l'organisation de base a été modifiée par rapport à ce qui se fait classiquement dans notre village :

- Le **nettoyage des mains** avant l'entrée soit avec du savon soit avec du gel hydro-alcoolique fabriqué par le pharmacien d'Assas ;
- Un **contrôle d'entrée**, sans toucher les cartes d'électeurs ou papiers d'identité, avant toute entrée dans le bureau de vote ;
- La circulation encadrée par du **barriérage** ;
- Des **isoloirs sans rideaux** pour éviter le toucher ;
- La table de vote munie de **stylos régulièrement nettoyés** ;
- La sortie après le **lavage des mains** au gel hydro-alcoolique ;
- L'ensemble était cadencé par des **bandes de courtoisie orange** à 1 mètre d'intervalle.

A l'exception d'une ou deux personnes qui n'ont pas respecté les consignes, l'ensemble de la population a apprécié l'effort fait par la Mairie pour la mise en œuvre des précautions nécessaires à la santé de tous, à commencer par celle des assesseurs.

V. Tempier



● Pôles Santé - Bien Etre

Nous étions réunis le samedi 22 Février 2020, Conseillers Municipaux, habitants et entreprises de la résidence, architectes et constructeur, pour l'inauguration de Pôle Santé - Bien Etre.

Cette œuvre de longue haleine (6 années de travail) a compris :

- Le projet et le permis de construire (Cabinet d'Architectes Fouquet) dont le Maître d'Ouvrages était la Commune de St Vincent de Barbeyrargues,
- Le transfert de ce permis de construire à la Sté Pyramide Promotion, gérée par Monsieur Laurent Leygue, après avoir déterminé les modalités de transferts immobiliers : la dation en paiement au profit de la Commune (Maître Flandin, Notaire à Prades le Lez),
- La construction du bâtiment et de ses abords, sous la houlette de l'architecte Monsieur Boumaghdar,
- La livraison aux propriétaires et locataires et aux entreprises.

Dans son discours, Mme le Maire a souligné l'excellent travail de tous : Conseil Municipal, constructeur, architectes, entreprises. Elle a souligné également la difficulté aujourd'hui de sortir des ornières du « tout pavillon » et d'offrir des locaux aux entreprises.

Ce bâtiment a l'immense mérite d'accueillir 4 familles et 4 entreprises sans avoir consommé un seul m² d'espace agricole ou naturel ! L'avenir est bien là !



● La Haie du Cimetière

La haie de cyprès du nouveau cimetière était en très mauvais état. La Mairie a fait procéder à son enlèvement et a fait réaliser une tranchée pour la remplacer par une nouvelle haie pour assurer l'intimité nécessaire au repos du cimetière.

La plantation de la nouvelle haie a fait l'objet d'un atelier participatif qui s'est déroulé le samedi 7 Mars 2020.

Chacun est arrivé muni de ses outils : pelle, pioche, houe, arrosoir. Les employés municipaux ont assuré ensuite l'arrosage bi-hebdomadaire et pendant la crise, c'est Monsieur Jacques Tassin, nouvel élu et également voisin, qui se charge de cette tâche.



● L'école inaugure ses nichoirs



C'est le vendredi 6 Mars 2020 que la classe de Mme Brémaud, assistée de Thomas Roger et d'autres volontaires (parents d'élèves ou pas), s'est appliquée à la pose des nichoirs dans l'école et le village.

C'est l'occasion de rappeler que tout un chacun peut également apporter ce logis à nos amis les oiseaux qui vont se multiplier au printemps.



CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 9 DECEMBRE 2019

Présents : Véronique TEMPIER, Jean-Pierre NEDELLEC, Dominique PALLARES, Eric DENEVE, Annie SAUVAIRE, Bruno GIRARDOT, Claire DELAVOIE, Aline COULERIE, Anne TASSIN, Antoine SAUVAIRE.

Absents excusés : Frédéric CAUSSIL, Hubert PELLETIER, Lucie GOT (procuration donnée à Antoine SAUVAIRE)

Absents : Jean CAMMAL, Cédric LUGAGNE.

Secrétaire de séance : Claire DELAVOIE

Début de séance : 18h30

Point n°1 : Approbation du compte rendu du conseil du 4 nov. 2019. Ajout du nom du secrétaire. Voté à l'unanimité.

Point n°2 : Indemnité du conseil du trésorier. La commune a reçu la demande d'indemnités de conseil pour les 2 percepteurs concernés. Il est proposé une indemnité à 0%.

Voté à l'unanimité.

Point n°3 : Décision modificative n°2. La décision modificative régularise le budget suite à des écritures passées en Fonctionnement : rétrocession d'une concession au cimetière, ajout de crédits en aide sociale. Au final, cette décision modificative a un total de dépenses à zéro.

Voté à l'unanimité.

Point n°4 : Autorisation de remboursement - acquisition de matériel scolaire. L'école doit acheter du matériel de mobilité pour ses élèves pour un montant inférieur à 100€, qui est vendu sur Amazon auquel la Mairie n'a pas accès. Il est proposé que l'intitutrice achète ce matériel et soit remboursée par la commune.

Voté à l'unanimité.

Point n°5 : Budget 2020 - ouverture de crédits d'investissement. Jusqu'au vote du budget 2020, pour autoriser le Maire à payer les factures d'investissement dans la limite d'1/4 des factures de l'année 2019.

Voté à l'unanimité.

Point n°6 : Contentieux - autorisation d'ester en justice. Un arrêté interruptif de travaux de terrassement sur un terrain boisé en zone bleue du PPRIF sans autorisation est contesté. Pour autoriser le Maire à défendre la Commune.

Voté à l'unanimité.

Point n°7 : Cimetière - abattage de cyprès. Nous avons un devis de 1.400€ pour l'abattage d'arbres en mauvais état et la création d'une tranchée. Cette dernière recevra des plantations achetées par la commune pour un montant maximum de 250,00 € et seront mises en œuvre par un atelier participatif. Pour autoriser le Maire à demander des fonds de concours à la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup.

Voté à l'unanimité.

Point n°8 : Cheminements doux - Rue des Merlots / Route de Prades. Le cheminement (passerelle bois) prévu de la Rue de Merlots à la Route de Prades d'un montant de 25.123,95€ HT peut être subventionné au titre des fonds de concours par la CCGPSL. Pour autoriser le Maire à effectuer cette demande.

Voté à l'unanimité.

Point n°9 : Convention de transmission des actes état civil à l'INSEE. L'INSEE met à disposition des communes un outil de transmission par internet des données de l'état civil et des avis électoraux. Pour autoriser le Maire à signer la convention avec l'INSEE.

Voté à l'unanimité.

Point n°10 : Travaux sanitaires école. Les travaux de réhabilitation des sanitaires des écoles s'élèvent à 50 909,46 € HT. Pour autoriser Mme PALLARES à solliciter des subventions auprès du Conseil Départemental et de l'Etat.

Voté à l'unanimité.

Point n°11 : Débroussaillage obligatoire. La consultation doit être lancée et comprend la parcelle AI5 (bande de terrain de 5 mètres autour du chemin).

Voté à l'unanimité.

Point n°12 : Pour une demande d'aide à l'achat de 10 tables et 48 chaises (montant de 1.977,60€ TTC).

Voté à l'unanimité.

Point n°13 : Pour la vente d'un terrain au Chemin des Bergers de 1852m² pour 55.560€. Les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Voté à l'unanimité.

Point n°14 : Pour l'acquisition du Chemin de l'Origan et des espaces verts à 1 € et les frais de notaire à la charge de la commune. Il est précisé que, dans le cadre des travaux d'éclairage public, il convient d'ajouter ce chemin au devis déjà établi.

10 voix pour et 1 abstention.

Point n°15 : La Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup a transmis une proposition de participation au groupement de commande pour le contrôle des aires de jeux renouvelé tous les 4 ans. Pour participer à ce groupement.

Voté à l'unanimité.

Clôture de séance à 19 h 45

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 26 DECEMBRE 2019

Présents : Véronique Tempier, Jean-Pierre Nedellec, Eric Denève, Lucie Got, Annie Sauvaire, Frédéric Caussil, Anne Tassin, Antoine Sauvaire

Absents excusés : Dominique Pallarès, Hubert Pelletier, Bruno Girardot, Aline Coulerie, Claire Delavoie

Absents : Cédric Lugagne, Jean Cammal

Secrétaire de séance : Véronique Tempier

Début de séance : 18h30

Sanitaires Ecoles - accord sur les travaux et demande de subventions.

Il convient d'annuler la précédente délibération et la remplacer par la présente.

Le projet de réhabilitation des sanitaires des écoles a été arrêté et présenté à la Commission Urbanisme le 21 novembre 2019 qui l'a validé, puis le chiffrage des travaux a été présenté au précédent Conseil Municipal pour accord sur le montant des travaux et demandes d'aides financières.

Or il y a une erreur dans la somme des travaux et le montant estimé de ceux-ci est revu à présent 66.874,52 € HT.

Il convient d'approuver le projet et le montant des travaux et d'autoriser les demandes de subventions auprès du Conseil Départemental de l'Hérault et de la Préfecture de l'Hérault au titre de la DETR 2020 et DSIL 2020. Voté à l'unanimité

Informations :

- Vœux du Maire : le dimanche 12 Janvier à 11 heures 30,
- Vœux du Personnel Communal le lundi 13 Janvier à 19 heures,
- un nouveau contentieux voit le jour : concernant le projet « les Vignes de Justin », la Commune a reçu un recours gracieux émanant de l'avocat d'un riverain.

Fin du conseil municipal à 18h50

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 24 FEVRIER 2020 (non approuvé)

Présents : V. TEMPIER, F. CAUSSIL, D.PALLARES, E.DENEVE, A.COULERIE, B.GIRARDOT, J.CAMMAL, Antoine SAUVAIRE, J.P.NEDELLEC, A.TASSIN, H.PELLETIER, L.GOT, C.DELAVOIE

Procuration : Annie SAUVAIRE à F.CAUSSIL

Absents : C.LUGAGNE,

Secrétaire de séance : E.DENEVE

Ouverture de la séance à 18H30.

- 1 - Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 09 décembre 2019.** Voté Pour : 12 Abstention : 2
- 2 - Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 26 décembre 2019.** Voté Pour : 11 Abstention : 3
- 3 - Compte de gestion 2019.** Le compte de gestion a été examiné en commission des finances le jeudi 20 Février 2020. Il convient de l'approuver. Voté à l'unanimité
- 4 - Compte administratif 2019.** Le compte administratif a été examiné en commission des finances le jeudi 20 Février 2020. Il convient de l'approuver et de constater qu'il est conforme au CG 2019 avec l'affectation des résultats. Voté à l'unanimité
- 5 - Centre de Gestion - Convention médecine préventive.** Convention reconductible pour trois ans (3 ans), il convient d'autoriser le maire à la signer pour permettre la gestion de la santé au travail. Voté à l'unanimité
- 6 - Contentieux - Autorisation d'ester en justice.** Dans le cadre de l'affaire qui oppose la mairie à des Sociétés de la carrière, 2 appels ont été produits pour l'abrogation du P.L.U par le biais de 2 de ces sociétés, il convient d'autoriser le Maire à défendre les intérêts de la commune. Voté à l'unanimité
Dans le même temps, nous sommes partie civile dans la demande de remise en état du site pour laquelle nous avons à estimer notre préjudice devant le médiateur du procureur de la république le 26 Février 2020. Il convient d'autoriser le Maire à engager Me MARGALL, déjà sur les deux précédentes affaires, pour nous représenter au tribunal correctionnel. Voté à l'unanimité
- 7 - Contentieux - Autorisation d'ester en justice.**
Le permis d'aménager du secteur de Garaste a été refusé sur de nombreux points et pourtant la société NEXITY a produit un recours contentieux à l'encontre de la commune. Il convient d'autoriser le Maire à défendre les intérêts de la commune au tribunal administratif. Voté à l'unanimité
- 8 - Le syndic du Pôle Santé Bien Etre va être constitué le 6 Mars à 18H00 en Mairie, il convient d'élire un représentant pour remplacer le maire. M.CAUSSIL s'est proposé.** Voté à l'unanimité

La séance est levée à 19H50

● *Entraide Vincenote*

ENTRAIDE-VINCENOTE favorise l'entraide et le partage.

Besoin d'un covoiturage ? Des objets à donner ? Besoin d'emprunter un outil ? Besoin d'information sur les artisans ou autres domaines ? Besoin d'avis de bricolage ? de jardinage ? Annoncer un évènement ou une activité sportive ? Besoin de cours particuliers ? Rechercher ou donner des animaux ?

Basé sur l'email, ce système ENTRAIDE-VINCENOTE permet d'échanger des services, des objets, des informations entre habitants de St Vincent. Ce système est sécurisé, chaque annonce passe par un modérateur qui vérifie qu'elle soit bien dans l'esprit initial : s'entraider, créer du lien social, sans but lucratif, sans vouloir remplacer les artisans ou professionnels.

Une fois inscrit, vous recevrez les demandes des autres habitants de St Vincent par mail. Soit vous répondez directement à l'expéditeur, soit vous supprimez le message. Et si vous avez un besoin, il suffit d'envoyer un email. Vous seul recevrez la réponse.

Pour s'inscrire, envoyez une demande à cette adresse :

entraide-vincenote-subscribe@yahoogroupes.fr.

Vous recevrez un email auquel vous devrez répondre (1 clic sur Répondre et 1 clic sur Envoyer). Nous pourrons ensuite valider votre inscription.

M. Michaux-Cloarec, I. Chanal, Ch. Frégier

● *Les mots des maux...*

Oui, ce petit virus pourrait être un bienfait
On pourrait profiter de ce confinement
Pour enfin faire ce que l'on n'avait jamais fait.
(Arrêter de fumer, là, c'est le bon moment)

Se mettre à respirer, à profiter du temps,
A partager des choses, même en restant distants.
Et si l'on voit fleurir la solidarité,
Gageons que cela dure, une fois délivrés...

Prenons le temps, enfin, de profiter des choses,
De voir la beauté, d'éviter les névroses,
Car le printemps est beau, si l'on a un jardin
Partageons ces images avec les Parisiens...

Ils n'ont que quais de Seine et autre Champ de Mars
Pour courir, « connectés », ignorant la menace.
Cet individualisme qu'il nous faudrait bannir,
Si l'on veut se construire un meilleur avenir...

Occupons-nous plutôt des amis, des parents,
De ceux que l'on néglige, car on n'a pas de temps
A consacrer à ceux qui sont la vraie valeur,
Tout le reste n'étant que mirage et que leurre...

Prenons le temps de lire, de peindre ou dessiner
De faire de la musique, ce qui fait oublier
Qu'un tout petit virus nous garde confinés,
Mais qu'ensemble on pourrait le voir éradiqué

On peut même essayer d'aligner quelques mots
Pour tenter d'en parler en faisant le poète
Mais il n'est pas facile, et ça je le regrette,
De rendre sympathiques ces détestables maux...

B. Pallarès

● *Lire à St Vincent*



En raison de la crise du coronavirus, la Bibliothèque reste fermée jusqu'à nouvel ordre.

En attendant la réouverture, restez chez vous et lisez.

● *La Communauté de Communes du Grand Pic St Loup communique*

<https://grandpicsaintloup.fr/actualite/information-coronavirus-grand-pic-saint-loup/>

A ce jour, le siège de la Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup, situé à Saint-Mathieu-de-Trévières, restera ouvert aux horaires habituels de même que la Direction de l'Aménagement et du Territoire (DAT), la Direction Eau et Assainissement (DEA) et la Maison de Service au Public. Cependant, en application des dernières directives gouvernementales :

► Seul un **accueil téléphonique sera maintenu dans toutes les structures administratives de la CCGPSL** (hôtel de la Communauté, DEA, DAT, MSAP), l'accueil physique étant suspendu. Ces structures restent donc ouvertes.

► Les structures fermées :

- les crèches et RAM sauf pour les enfants des personnels des services de santé, de l'ARS ou d'EHPAD engagés dans la lutte contre le Covid 19. Si vous êtes éligibles, merci de contacter le service référent :
pour les crèches : infoscreches@magpsl.fr
pour les RAM : - antenne Saint-Gély : j.fesquet@ccgpsl.fr
- antenne de Saint-Mathieu : c.normandbour@ccgpsl.fr
- antenne Saint-Martin : e.rigue@ccgpsl.fr
- la piscine du Pic Saint Loup, fermée depuis le 15 mars ;
- le Pôle sportif ;
- les déchetteries, fermées depuis le 15 mars ;
- le RISE (Relais Info Service Emploi) à Saint-Gély-du-Fesc et Saint-Mathieu-de-Trévières.

► Les services maintenus :

- le service de collecte se poursuit aux jours et horaires habituels ;
- le service eau et assainissement est maintenu. seuls les travaux non urgents sont suspendus. sont considérés comme urgents uniquement les réparations de fuite sur les réseaux d'eau potable et les désengorgements des réseaux d'assainissement. la priorité est donnée à l'exploitation de nos ouvrages eau et assainissement.
- Le service de téléalarme continue à être assuré.
- Le service de transport Pic Transport + se conforme aux dispositions des arrêtés ministériels en vigueur (limitation des déplacements).

Ces mesures sont effectives depuis lundi 16 mars et jusqu'à nouvel ordre.

Un Plan de Continuité des Services a été mis en place afin d'adapter notre organisation à l'évolution de l'épidémie et nous permettre d'assurer la continuité des services publics. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés via notre page Facebook et notre site Internet.

Lors de la réouverture des activités de la bibliothèque, le club de lecture vous invitera à venir partager vos lectures « confinées »...



La Bibliothèque, c'est :

Des jeux !

Cela fait maintenant plus d'un an que l'activité « jeux de société » se tient à la bibliothèque, tous les premiers dimanches du mois, de 17 à 19h.

C'est à chaque fois, un moment très agréable qui réunit plus d'une douzaine de personnes, enfants, adolescents et adultes.

N'hésitez pas à nous y rejoindre que vous soyez ou non adhérents de la bibliothèque.

Ce moment de rires et de bonne humeur est ouvert à tous !!

Un « raconte tapis » !

Une nouvelle animation lecture a eu lieu le 11 mars. Nos petits habitués étaient au rendez-vous pour des histoires tout en "couleurs".

Un bel escargot multicolore attendait les enfants sur la mezzanine de la bibliothèque.

Chacun après avoir lancé le dé a pu découvrir l'histoire de " Cache Cache Dino", " du Loup qui voulait changer de couleurs"....

Petits et grands furent ravis de ce moment passé ensemble et attendent avec impatience notre prochaine rencontre!!!

Le club de lecture !

Le club de lecture fonctionne depuis plus d'un an, avec sa douzaine de lecteurs fidèles. Chaque mois un thème commun est défini (par ex. un récit de vie, un roman russe, un roman historique, une nouvelle)-Cadre dans lequel chacun choisit un ou plusieurs livres qu'il présente aux autres et sur lequel il donne ses impressions.

Tout lecteur est souvent perplexe devant la multitude de livres disponibles, il est seul lorsqu'il est embarqué par l'auteur au fil des pages. L'échange entre lecteurs éclaire les choix, pousse à la découverte, rend complice avec les impressions des autres, ou pas du tout d'accord...

Le groupe reste ouvert à tous. Le point de départ est l'écoute et l'attention aux propositions et aux avis librement exprimés. Un compte rendu de chaque rencontre est mis à la disposition de tous les lecteurs de la bibliothèque. Les dates des rencontres sont affichées.

Les Achats de Mars 2020

Le pays des autres, Leila Slimani Ed. Gallimard

Miroir de nos peines, P. Lemaître, Ed Albin Michel

Les patients du docteur Garcia, Almuneda Grandes, Ed J.C. Lattès

Le Consentement, V. Spingora, Ed Grasset

Les grâces, D. de Vigan, Ed ; J.C. Lattès

Miss Islande, Auour Ava Olafsdottir, Ed. Zulma

Pour une écologie du sensible, J. Tassin, Ed Odile Jacob



Les légendaires : Origines tomes 1 à 7, Ed Delcourt
De bonnes raisons de mourir, M. Audic, Ed. Albin Michel
Le poids des morts, Victor delArbol, Ed Actes Sud
Le bal des Folles, V. Mas, Ed. Albin Michel
Le silence d'Isra, EtafRum, Ed. L'observatoire
Le chardon et le bleuet, Janet Teissier Du Cros, Rouergue

C. Valat



ENTRAIDE-VINCENOTE

Pour l'entraide et le partage
à Saint Vincent de Barbeyrargues

Besoin d'aide pour
du jardinage ?
du bricolage ?
un déménagement ?
du covoiturage ?
des cours particuliers ?
...

Envie
de donner des objets ?
d'annoncer un événement ?
autres ?



Habitants de St Vincent,
partagez dès maintenant vos
besoins, vos envies en vous
inscrivant au groupe
d'entraide vincenote



Le principe

Basé sur l'email, ce système ENTRAIDE-VINCENOTE permet d'échanger des services, des objets, des informations entre habitants de St Vincent. L'idée est de s'entraider, créer du lien social, sans but lucratif, sans vouloir remplacer les artisans ou professionnels.

Il suffit d'avoir une adresse mail pour pouvoir bénéficier du service (basé sur YahooGroups).

Une fois inscrit, vous recevrez les demandes des autres habitants de St Vincent par mail. Soit vous répondez directement à l'expéditeur, soit vous supprimez le message.

Si vous avez un besoin ou une offre à proposer, il suffit d'envoyer un email à entraide-vincenote@yahoogroupes.fr

Ce mail sera envoyé à tous les membres du groupe. Vous seul recevrez la réponse.

Il n'y a pas de catégorisation des messages, ni de regroupement des offres.

Quelques règles

Les messages à caractère politique, lucratif, publicitaire, religieux, diffamatoire, récurrent, quémandeur ne sont pas acceptés.

La liste des membres est confidentielle, seul le nom de l'expéditeur apparaît sur le message.

Comment s'inscrire ?

Envoyez une demande à cette adresse :

entraide-vincenote-subscribe@yahoogroupes.fr

Vous recevrez un email auquel vous devrez répondre (1 simple clic sur Répondre et 1 clic sur Envoyer).



Direction de la publication :
Véronique TEMPIER, Dominique PALLARES

Rédaction : Commission Vie du Village,

Mairie de St Vincent de Barbeyrargues

88 Rue des Ecoles
34730 St Vincent de Barbeyrargues
Tél : 04.67.59.71.15

mairie.st.vincent@wanadoo.fr

site : www.saintvincentdebarbeyrargues.fr

BLOC NOTES :

RECENSEMENT MILITAIRE :

Les Françaises et les Français nés en Avril, Mai ou Juin 2004 sont tenus de se faire recenser en Mairie à la date à laquelle ils atteignent l'âge de 16 ans. Doivent être régularisés les jeunes filles et les jeunes gens omis, nés avant le mois de Mars 2004.

En cette période de crise sanitaire du coronavirus COVID-19, nous demandons à toute personne concernée de se recenser via le site www.majdc.fr

Vous pouvez aussi télécharger directement sur le site internet de la commune www.saintvincentdebarbeyrargues.fr la notice individuelle à compléter, dans l'onglet « Démarches » puis « Etat Civil » puis « Recensement militaire - JDC ». Vous pourrez ensuite la retourner par mail à la Mairie à l'adresse suivante : mairie.st.vincent@wanadoo.fr accompagnée des scans des justificatifs suivants : livret de famille, carte d'identité recto/verso et justificatif de domicile.

L'attestation de recensement vous sera remise directement dans votre boîte aux lettres et elle permettra l'inscription à l'auto-école pour le passage du permis de conduire, ainsi que pour les examens tel que le baccalauréat.

SECRETARIAT DE MAIRIE :

Dans le cadre de la continuité des services publics, le secrétariat de Mairie est fermé pour son accueil physique. Un accueil téléphonique est assuré du lundi au vendredi de 8h à 12h. Vous pouvez également transmettre une demande par mail à mairie.st.vincent@wanadoo.fr.

Le Secrétariat communique tous les événements successifs dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire liée au coronavirus.

Toutes ces informations sont disponibles sur le site internet :

<https://saintvincentdebarbeyrargues.fr/>

Un seul mot d'ordre :

RESTEZ CHEZ VOUS !

● Correspondant Midi Libre



Correspondant Midi Libre : Bruno Pallarès 06.83.38.47.00 pour toute information que vous souhaiteriez faire paraître

Acrostiche (au pinceau, j'enlève l'échelle...)

C'est un petit virus qui nous pourrit la vie
Oubliant que nous sommes avant tout des Gaulois
Réfractaires aux contraintes, le criant à l'envi,
Obligés de rester cloîtrés et aux abois...
Nous occupant de nous, profitant du répit,
A faire ce que l'on peut quand on n'a pas le choix...

Verrons-nous de l'été les joyeuses journées ?
Irons-nous de nouveau, qu'on soit seul ou groupés,
Randonner, se baigner, profiter de vacances
Une fois ce virus qui fit tant de souffrances
Supprimé de nos vies, si possible à jamais ?

B. Pallarès



Pour tous nos échanges, pensez à nous communiquer :



vos
votre adresse mail.

& suivez les actus du St Vincent sur le site internet

